19/04 / 2019

Fonctionnement des guichets de dépôts d'offre aFRR

GT SSYf du 19 04 2019

Document de travail



01

Timing et objet offre

Modalités d'envoi des données

Principe de fonctionnement

RTE attend pour chaque période de validité un fichier contenant l'ensemble des offres du Responsable de Réserve.

Passerelle à l'HLAR : Heure limite d'accès au Réseau

A cette passerelle, le RR doit déposer l'ensemble de ses offres pour la journée du lendemain. Il doit donc déposer 96 fichiers à cette passerelle.

Les fichiers peuvent être transmis **jusqu'à 7 jours en amont**.

96 guichets PICASSO Infra-Journalier

L'acteur a la possibilité de modifier les offres soumises pour les périodes de validité à venir.

Timing

Fermeture du guichet BSP-TSO PICASSO

Fermeture du guichet TSO-PICASSO.

H-25 | H-10 | H | Période de livraison

Les offres pour la période de livraison débutant à H sont figées.
RTE envoie les offres à la CMOL après traitement.

Les statuts des offres transmises à PICASSO sont mis à jour si modification du PM renvoyé par l'acteur ou PM tracé par RTE en temps-réel.

Fermeture du guichet BSP-TSO PICASSO

Fermeture du guichet TSO-PICASSO.

H-25 | H-10 | H | Période de livraison

Formation d'une offre

L'acteur peut soumettre pour une EDR donnée, une direction et une période de validité donnée plusieurs offres. Pour chaque offre, l'acteur définit :

- **Une plage de volumes** composée :
  - D'un Volume V_1
  - D'un volume $V_2 > V_1$
- Un prix
- Une Rampe
- Une Direction
- Une EDR

La sélection de l'offre envoyée au SCADA de RTE et à PICASSO se fait sur la base du Programme de Marche d'aFRR.

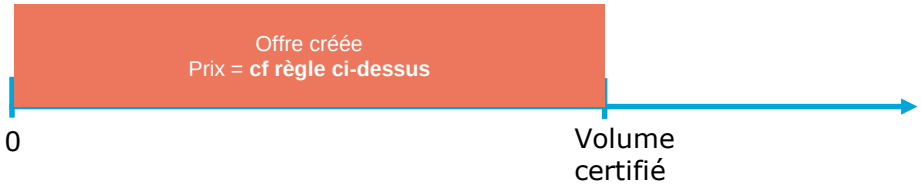
Une offre est soumise pour une période de validité de 15'.

Les plages de volume entre offres pour une même EDR doivent être disjointes et **continues** de 0 MW jusqu'au volume certifié de l'EDR.

Création d'une offre par RTE

Pour une période de validité, en l'absence d'offres pour une EDR, ou dans le cas où les offres soumises ne sont pas disjointes, RTE créé deux offres, une à la hausse et une à la baisse avec les caractéristiques suivantes :

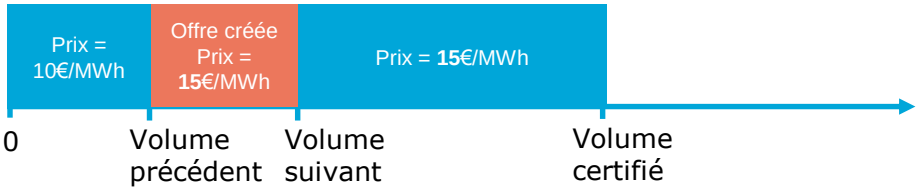
	Hausse	Baisse
Volume minimum	0	0
Volume maximum	Volume certifié hausse	Volume certifié baisse
Prix	Max du prix de toutes les offres à la hausse pour la période de validité + 1€	Max du prix de toutes les offres à la baisse pour la période de validité + 1€
Rampe	5' ou 6'40 suivant si recertifié ou non.	5' ou 6'40 suivant si recertifié ou non.



Complétion d'une offre par RTE

Si les plages de volume ne sont pas continues, alors RTE complète les plages manquantes en utilisant les caractéristiques suivantes :

	Hausse	Baisse
Volume minimum	Max(0, volume précédent + 1 MW)	Max(0, volume précédent + 1 MW)
Volume maximum	Min(Volume certifié, Volume suivant)	Min(Volume certifié, Volume suivant)
Prix	Max du prix de toutes les offres à la hausse pour l'EDR pour la période de validité	Max du prix de toutes les offres à la hausse pour l'EDR pour la période de validité
Rampe	5' ou 6'40 suivant si recertifié ou non.	5' ou 6'40 suivant si recertifié ou non.



Exemple

L'acteur soumet plusieurs offres pour l'EDR :

EDR



Volume : 0 → 20 MW
Prix : 15€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : hausse

Volume : 21 → 40 MW
Prix : 35€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : hausse

Volume : 0 → 18 MW
Prix : -5€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : baisse

Volume : 19 → 35 MW
Prix : 2€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : baisse

PM : $aFRR_h$ = **30** MW
$aFRR_b$ = **12** MW

Volume : **30** MW
Prix : 35€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : hausse

Volume : **12** MW
Prix : -5€/MWh
Rampe : 300 sec
Direction : baisse

Offres transmises à la CMOL.

Format du fichier

BSP→TSO

Utilisation pressentie du format *Reserve Bid Document* (comme TERRE).

Fonctionnement en **annule et remplace** comme pour TERRE.



02

Interfaces

Accès à l'application RTE

Pour accéder à l'application RTE de gestion des offres d'aFRR, l'acteur doit disposer :

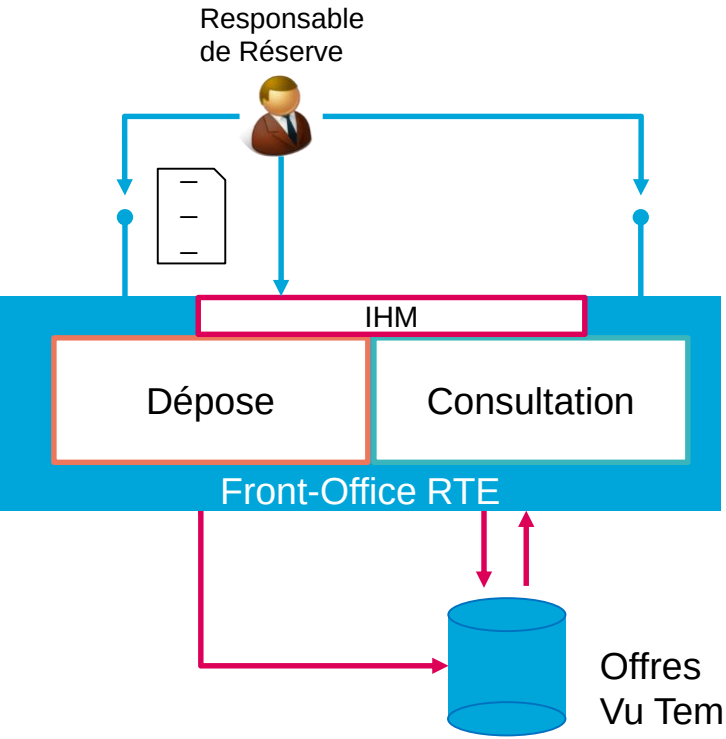
- D'un accès au SI de RTE (certificat PKI);
- De l'habilitation à cette application;

Les communications s'effectuent :

- Soit directement en Machine To Machine ;
- Soit via les écrans mis à disposition par RTE (téléversement de fichier).

Interactions avec RTE

Front-Office

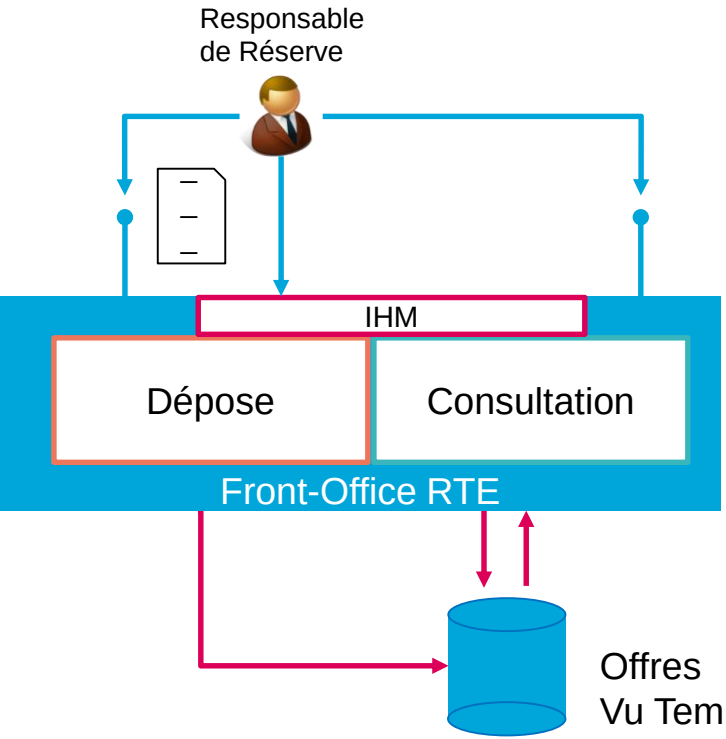


Interactions pressenties :

- Dépose de fichiers via IHM ou en M2M;
- Suivi du traitement des fichiers via IHM ou en M2M;
- Consultation des données de l'acteur :
  - PM d'aFRR (version prise en compte par RTE) pour une EDR dans son périmètre ;
  - Des offres connues de RTE pour une EDR dans son périmètre.

Interactions avec RTE

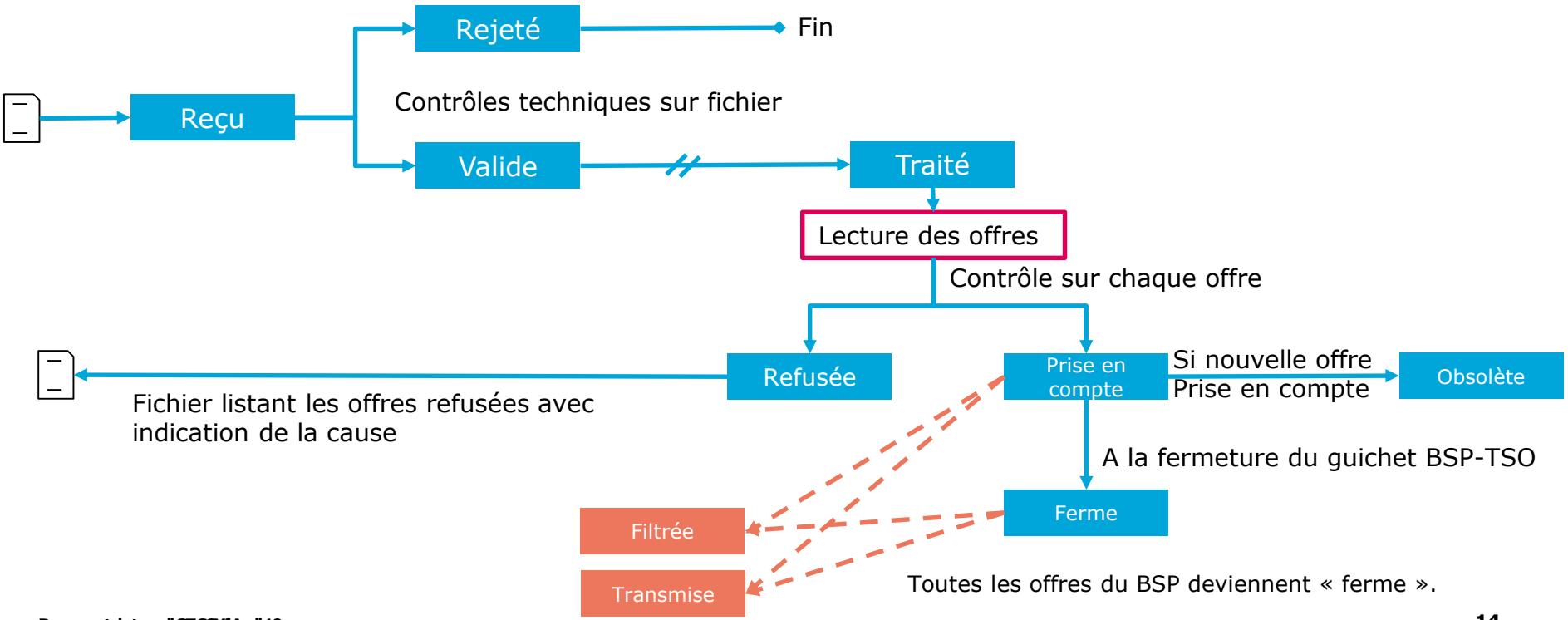
Ex-Post



Le responsable de réserve pourra consulter les volumes d'aFRR activés par RTE sur son périmètre :

- Mise à disposition via API (données privées);
- Données disponibles 15' après la fin du pas de règlement des écarts.

Cycle de vie


Rejeté
Fin
Reçu
Contrôles techniques sur fichier
Valide
Traité
Lecture des offres
Contrôle sur chaque offre
Refusée
Prise en compte
Si nouvelle offre
Prise en compte
Obsolète
Fichier listant les offres refusées avec indication de la cause
A la fermeture du guichet BSP-TSO
Ferme
Filtrée
Transmise
Toutes les offres du BSP deviennent « ferme ».
Information complémentaire au statut. Ex : Ferme - Filtrée



03

Modes dégradés

03.A Incident SI acteur

Impossibilité de générer le fichier offre

L'acteur pouvant déposer ses offres jusqu'à J-7, le mode dégradé ci-dessous s'applique uniquement si au guichet de J-1 17h aucune offre n'a été déposée.

RTE génère des offres pour l'acteur en utilisant les règles détaillées au slide idoine.

Impossibilité de déposer le fichier offre

L'acteur parvient à générer son fichier mais n'arrive pas à le déposer sur l'application RTE.

Guichet J-1 HLAR :

L'acteur pouvant déposer ses offres jusqu'à J-7, le mode dégradé ci-dessous s'applique uniquement si au guichet de J-1 17h aucune offre n'a été déposée.

L'acteur envoie par mail à une adresse RTE l'ensemble de ses offres pour la journée J+1. Ces offres doivent être contenues dans un fichier ZIP.

S'il n'y arrive pas, voir mode dégradé précédent.

Autres guichets :

Après le guichet J-1 de 17h RTE possède déjà une vision pour la journée J+1. Pas de mode dégradé pour les autres guichets.

03.B Incident SI RTE

Impossibilité de recevoir les offres

En raison d'un problème interne RTE les acteurs ne peuvent pas déposer les offres.
RTE alerte les acteurs via mail.

Guichet J-1 HLAR :
RTE indique dans sa communication s'il est capable de réceptionner les offres par mail ou non.
Si oui, chaque acteur envoie par mail à une adresse RTE l'ensemble de ses offres pour la journée J+1. Ces offres doivent être contenues dans un fichier ZIP.

Si non,
- Si RTE est capable de générer des offres pour l'acteur, RTE génère des offres pour l'acteur.
- Sinon passage à une activation au prorata (découplage de PICASSO, rémunération au SPOT, …).

RTE informe les acteurs en amont du retour à un mode nominal par mail.

Autres guichets :
Après le guichet J-1 de 17h RTE possède déjà une vision pour la journée J+1. Pas de mode dégradé pour les autres guichets.

Impossibilité de traiter les offres

En raison d'un problème interne RTE les acteurs peuvent déposer des offres mais celles-ci ne peuvent pas être traitées ni utilisées pour l'activation.

2 situations :

- Le guichet de J-1 HLAR s'est déroulé normalement : utilisation des valeurs et des prix de ce guichet.

- Le problème se pose au guichet de J-1 HLAR : passage à une activation au prorata (découplage de PICASSO, rémunération au SPOT, …).

RTE informe les acteurs du problème par mail.

Les acteurs sont également informés en amont du retour à un mode nominal par mail.